

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

◆◆◆◆◆◆◆◆

**Réunion du Comité Syndical  
du 17 mars 2021**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
<b>1051</b>	20	13	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **mercredi 17 mars 2021 à 14 h à SAINT-LO**, au Conseil départemental, en présentiel et visio-conférence, sur convocation du 9 mars 2021.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : M. Jean LEPETIT

**ETAIENT PRESENTS**

Délégués du conseil départemental titulaires :

En présentiel

- M. Alain NAVARRET, Président du SMEL
- M. Jean-Paul FORTIN, canton la Hague
- Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente
- M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire
- M. Jean MORIN, canton Créances

En visioconférence

- M. Jean-Marc JULIENNE, canton Granville
- M. Gilles LELONG, canton Turlaville

Délégués des EPCI titulaires et suppléante

En présentiel

- M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin, 2<sup>ème</sup> Vice-Président

En visioconférence

- M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
- Mme Céline LAUTOUR, Communauté de communes de la Baie du Cotentin
- M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin
- M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes Granville Terre et Mer
- Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin
- M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

**ETAIENT EXCUSES**

Délégués du conseil départemental titulaires :

- M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
- M. Jacques COQUELIN, canton Valognes

Délégués des EPCI titulaires :

- M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
- M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
- Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
- Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin
- M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

## **Demande d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au Département de la Manche**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 17 mars 2021 avec la proposition de solliciter une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 250 000 € auprès du Département de la Manche, en lieu et place de l'avance remboursable votée par délibération N°1043 du Comité du SMEL du 15 décembre 2020 ;

Considérant que cette somme de 250 000 € sollicitée aujourd'hui, permettra de rembourser l'avance de trésorerie d'un montant de 250 000 € :

Après en avoir délibéré,

Le comité, à l'unanimité des membres participants, autorise Monsieur le Président du SMEL :

- à solliciter une subvention de fonctionnement exceptionnelle auprès du Département de la Manche, de 250 000 €
- à signer tout document relatif à cette demande d'aide.

**Pour extrait conforme,**

**Le président du SMEL,**

**Alain NAVARRET**

